

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FPIC : APPROBATION DE LA REPARTITION DEROGATOIRE LIBRE

Le Conseil municipal approuve le choix fait par la CCCHR à savoir la répartition dérogatoire libre basée sur une participation de 50 % de la CCCHR

Communes	2019 Droit commun	Participation CCCHR 2019	Solde pour la commune 2019	Solde pour la commune PM 2018
		50,00%	50,00%	50,00%
BILTZHEIM	9 807	4 904	4 903	4 835
ENSISHEIM	229 442	114 721	114 721	116 728
MEYENHEIM	26 440	13 220	13 220	13 323
MUNWILLER	9 229	4 615	4 614	4 721
NIEDERENTZEN	13 363	6 682	6 681	6 697
NIEDERHERGHEIM	33 040	16 520	16 520	16 795
OBERENTZEN	11 151	5 576	5 575	5 654
OBERHERGHEIM	27 885	13 943	13 942	14 189
REGUISHEIM	46 187	23 094	23 093	23 371
TOTAL	406 544	203 275	203 269	206 313
CCCHR	147 462	147 462		
TOTAL GENERAL	554 006	350 737	203 269	206 313

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DES BATIMENTS : PARTICIPATION GROUPEMENT DE COMMANDE

Le Conseil municipal approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relative à la surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur de certains établissements recevant du public. Il approuve le choix de la Ville d'Ensisheim comme coordonnatrice des groupements de commandes, selon les modalités prévues aux conventions et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution des marchés visés par l'objet des groupements de commandes approuvés.

APPROBATION DES RAPPORTS

Le Conseil Municipal prend acte des rapports suivants présentés par le Maire :

- rapport d'activité 2018 de la CCCHR
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2018
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2018

SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Le Conseil municipal approuve les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 24 juin 2019

DIVERS

Biens communaux partagés et baux ruraux : ces sujets feront l'objet d'une réunion Association Foncière
Enfouissement réseaux rue principale
Randonnée cycliste le 25 août